

Fiche de données de sécurité (FDS)

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de l'entreprise/engagement**1.1. Identificateur du produit**

Nom du produit : Double Nickel 55
N° d'enregistrement : 70051-108
Type de produit : Granulés solubles
Ingrédient actif : Souche D747 de *Bacillus amyloliquefaciens*
N° CAS : 68038-60-8

1.2. Utilisation pertinente prévue de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées : Biofongicide/bactéricide
Utilisation déconseillées : Usages non étiquetés

1.3. Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom : Certis U.S.A., LLC
Adresse : 9145 Guilford Road, Suite 175
Columbia, Maryland 21046
États-Unis
Numéro de téléphone : 1-800-255-3924
Site Web : <http://www.certsusa.com>

1.4. Numéro de téléphone d'urgence

Numéro d'urgence : 1-800-255-3924

SECTION 2 : Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Classification du danger : Non classifié par l'OSHA
Terme d'avertissement de l'EPA : Attention (voir la rubrique 15)
Énoncés de danger : Aucun
Pictogramme : Aucun
Conseils de prudence : Provoque une irritation modérée aux yeux. Un contact cutané prolongé ou fréquemment répété peut provoquer des réactions allergiques chez certaines personnes. Éviter le contact avec les yeux et les vêtements. Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation. Bien se laver avec de l'eau et du savon après avoir manipulé et avant de manger, de boire, mâcher de la gomme, de fumer et d'aller aux toilettes.

2.2 Autres dangers : Ne pas appliquer directement dans l'eau ou dans des zones où l'eau de surface est présente, ou dans les zones intertidales sous le niveau moyen des hautes eaux. Ne pas contaminer l'eau lors de l'élimination des eaux de lavage ou de rinçage. Ne pas appliquer lorsque les conditions météorologiques favorisent la dérive ou le ruissellement à partir des zones traitées.

Fiche de données de sécurité (FDS)

SECTION 3 : Composition/Informations sur les ingrédients**3.1. Substances**

Ingrédient actif	N° CAS	% du poids
<i>B. amyloliquefaciens</i>	Sans objet	25

SECTION 4 : Premiers soins**4.1. Description des premiers soins****Mesures génériques**

Contact avec les yeux :	Rincer immédiatement avec de l'eau en tenant l'œil ouvert pendant 15 à 20 minutes. Enlever les lentilles cornéennes après 5 minutes, le cas échéant, et continuer de rincer l'œil. Consulter un médecin si l'irritation persiste.
Contact avec la peau :	Enlever les vêtements contaminés et laver la zone touchée avec beaucoup de savon et d'eau. Si l'irritation persiste, appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils de traitement.
Inhalation :	Amener la personne à l'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche à bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils. Avoir l'étiquette du produit lorsque vous appelez un centre antipoison ou un médecin.

4.2. Les symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés

Peut provoquer une irritation aux yeux.

4.3. Indication de tout soin médical immédiat et traitement particulier nécessaire

Aucun mentionné

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés :	Toutes les méthodes
Moyens d'extinction inappropriés :	Aucun connu

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux :	Aucun connu
---	-------------

5.3. Conseil pour les pompiers

Protection lors de la lutte contre l'incendie :	Aucune connue
--	---------------

SECTION 6 : Mesures en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Pour les non-secouristes :**

Pour éviter l'exposition, porter une chemise à manches longues, un pantalon, des gants imperméables à l'eau, des chaussures et des chaussettes.

Les applicateurs doivent porter un respirateur avec filtre anti-poussière et anti-brouillard d'au moins de la classe N-95, R-95 ou P-95 des normes NIOSH.

Pour les intervenants d'urgence :

Voir ci-dessus

6.2. Précautions pour l'environnement

Ne pas appliquer directement dans l'eau ou dans des zones où l'eau de surface est présente, ou dans les zones intertidales inférieures sous le niveau moyen des hautes eaux. Ne pas contaminer l'eau lors de l'élimination des eaux de lavage ou de rinçage. Ne pas appliquer lorsque les conditions météorologiques favorisent la dérive ou le ruissellement à partir des zones traitées.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Méthodes pour le confinement :**

Utiliser un matériau absorbant pour minimiser le ruissellement de produit déversé.

Méthodes de nettoyage :

Les matériaux non utilisés devraient être éliminés dans une installation de déchets approuvée suivant les différentes réglementations fédérales, étatiques et locales.

Autres informations :

Si un déversement important se produit, contacter CHEM-TEL au 1-800-255 3924.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir rubrique 8 pour le contrôle de l'exposition et protection personnelle. Se référer à la rubrique 13 pour les considérations d'élimination.

SECTION 7 : Manutention et entreposage**7.1. Précautions à prendre pour une manutention sans danger**

Voir rubrique 8 pour le contrôle de l'exposition, les mesures de gestion des risques et l'équipement de protection personnelle. Se référer à la rubrique 13 pour les considérations d'élimination.

7.2. Conditions d'un entreposage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Ne pas contaminer l'eau, la nourriture humaine ou animale lors de l'élimination. Entreposer ce produit dans un endroit sec inaccessible aux enfants et aux animaux domestiques. Entreposer dans le récipient d'origine. Garder le contenant fermé lorsqu'il ne sert pas.

7.3. Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)

Utiliser conformément à l'étiquette

SECTION 8 : Contrôle de l'exposition/protection personnelle**8.1. Les paramètres de contrôle**

Niveau d'exposition tolérable (NET) de l'OSHA : Aucun déterminé

Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH : Aucune déterminée

Autres limites d'exposition : Aucune déterminée

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques : Aucun

Équipement de protection personnelle

Protection des yeux/du visage : Aucune spécifié

Protection de la peau : Chemise à manches longues et pantalon

Chaussures et chaussettes

Protection des mains : Gants imperméables à l'eau

Protection corporelle : Chemise à manches longues et pantalon

Protection respiratoire : Les mélangeurs et les chargeurs doivent porter un respirateur avec filtre anti-poussière et antibrouillard d'au moins de la classe N-95, R-95 ou P-95 des normes NIOSH. L'exposition répétée à des concentrations élevées de protéines microbiennes peut entraîner une sensibilisation allergique.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base**

État physique : Granules brunes

Odeur : Terreuse

Seuil de l'odeur : Non disponible

pH à 1% de dilution : 7,0 à 9,0

Point de fusion / Point de congélation : Non disponible

Point d'ébullition initial : Non disponible

Intervalle d'ébullition : Non disponible

Point d'éclair : Non disponible

Taux d'évaporation : Non disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Non disponible

Limites inférieures et supérieures d'inflammabilité : Non disponible

Pression de vapeur : Non disponible

Densité de vapeur : Non disponible

Densité : 0,74 à 0,81 g/cc (CIPAC MT 186)

Solubilité : Non disponible

Fiche de données de sécurité (FDS)

Coefficient de partage (n-octane/eau) :	Non disponible
Température d'auto-inflammation :	376°C (@ pression atmosphérique)
Température de décomposition :	Non disponible
Viscosité :	Non disponible
Autres propriétés pertinentes :	Aucune

9.2. Autres informations

Non disponible.

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

<u>10.1. Réactivité</u>	Des réactions dangereuses ne se produiront pas lorsque manipulé et entreposé conformément aux dispositions énoncées.
<u>10.2. Stabilité chimique</u>	Le produit est stable lorsque manipulé et entreposé conformément aux dispositions énoncées.
<u>10.3. Possibilité de réactions dangereuses</u>	Aucune réaction dangereuse connue.
<u>10.4. Conditions à éviter</u>	Aucune condition à éviter lorsque manipulé et entreposé conformément aux dispositions énoncées.
<u>10.5. Matériaux incompatibles</u>	Aucun matériau incompatible connu.
<u>10.6. Produits de décomposition dangereux</u>	Aucun produit de décomposition dangereux connu à des températures supérieures à 250°C.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Informations toxicologiques sur la substance ou le mélange :

LD ₅₀ (oral)	LD ₅₀ > 5 000 mg/kg de poids corporel du rat
LD ₅₀ (voie cutanée)	LD ₅₀ > 5 050 mg/kg de poids corporel du rat
LD ₅₀ (inhalation)	LD ₅₀ > 2,18 mg/L

Corrosion / irritation cutanée :	Non irritant.
Irritation de l'œil :	Légèrement irritant.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée :	Non sensibilisant aux cobayes.

Autres informations sur les effets néfastes sur la santé :

Fiche de données de sécurité (FDS)

Cancérogénicité

Inscrit par le NTP : Sans objet.

Inscrit par IARC : Sans objet.

OSHA : Sans objet.

11.2 Référence à d'autres sections.

Voir la rubrique 4 pour les symptômes et les effets aigus et retardés.

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité

Espèces d'essai	Méthode de l'essai	Substance d'essai	LC ₅₀
Colin de Virginie	Toxicité orale aiguë	Souche D747 de <i>B. amyloliquefaciens</i>	LD ₅₀ > 2 250 mg/kg du poids corporel
<i>Oncorhynchus mykiss</i>	30 jours	Souche D747 de <i>B. amyloliquefaciens</i>	LC ₅₀ > 8,1 x 10 ¹⁰ UFC/L
<i>Daphnia magna</i>	21 jours	Souche D747 de <i>B. amyloliquefaciens</i>	EC ₅₀ > 2,3 x 10 ¹⁰ UFC/L
<i>Desmodesmus subspicatus</i>	72 heures	Double Nickel 55	EC ₅₀ > 2,3 x 10 ¹⁰ UFC/L
<i>Apis mellifera L</i>	48 h, test de réaction à une dose	Double Nickel 55	LD ₅₀ Oral > 446,63 µg/bee LD ₅₀ Contact > 320 µg/bee

12.2. Persistance et dégradabilité

La propagation des populations de la substance active *B. amyloliquefaciens* D747 dans l'environnement pendant ou après l'application sur le terrain diminuera rapidement à des niveaux de fond naturels.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

La substance active *B. amyloliquefaciens* D747 ne se multiplie pas ni ne s'accumule dans les animaux et les humains.

12.4. Mobilité dans le sol

Les spores de la substance active *B. amyloliquefaciens* D747 s'absorbent facilement aux fractions d'argile dans les sols et ne montrent aucun signe de lessivage. Par conséquent, le risque de contamination de l'eau souterraine est considéré comme négligeable.

12.5. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

SECTION 13 : Éliminations

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Instructions d'élimination : Ne pas contaminer l'eau ou la nourriture humaine ou animale par l'entreposage et l'élimination.

Fiche de données de sécurité (FDS)

- Entreposage des pesticides :** Conserver dans un endroit sec inaccessible aux enfants. Entreposer dans les contenants d'origine seulement. Garder le contenant fermé lorsqu'il ne sert pas.
- Élimination des pesticides :** Les déchets résultant de l'utilisation de ce produit peuvent être éliminés sur place ou à une installation d'élimination de déchets approuvée.
- Manutention des contenants :** Contenant non rechargeable. Ne pas réutiliser ce contenant ni remplir à nouveau. Vider le sac complètement dans l'équipement d'application. Puis offrir au recyclage si disponible ou éliminer le sac vide dans un site d'enfouissement sanitaire ou par incinération, ou si les autorités étatiques et locales l'autorisent, par combustion. Si brûlé, se tenir loin de de la fumée.

SECTION 14 : Informations sur le transport

14.1. Numéro ONU

Non réglementé.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé.

14.5. Dangers environnementaux

Non réglementé.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de MARPOL73/78 et le recueil IBC

Non réglementé.

14.2. Nom d'expédition ONU

Non réglementé.

14.4. Groupe d'emballage

Non réglementé.

14.6. Précautions particulières pour l'utilisateur

Non réglementé.

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation sur la sécurité, santé et l'environnement particulières à la substance ou au mélange

EPA : Ce produit chimique est un produit de pesticide homologué par l'Environmental Protection Agency des États-Unis et est assujéti à certaines exigences en matière d'étiquetage en vertu de la loi fédérale sur les pesticides. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des informations de risques requises pour les fiches de données de sécurité (FDS), et pour les étiquettes en milieu de travail de produits chimiques non de pesticides. L'information sur les risques exigée sur l'étiquette des pesticides est reproduite ci-dessous. L'étiquette des pesticides comprend également d'autres informations importantes, y compris le mode d'emploi.

ATTENTION, GARDER HORS DE PORTÉE DES ENFANTS

Provoque une irritation modérée aux yeux.

Un contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer une réaction allergique chez certaines personnes.

L'exposition répétée à des concentrations élevées de protéines microbiennes peut entraîner une sensibilisation allergique.

OSHA : s/o

Statut TSCA : Exempt

Quantité CERCLA à déclarer : s/o

Fiche de données de sécurité (FDS)

SARA, Titre III :

Section 302 : s/o

Section 311/312 : s/o

Section 313 : s/o

Statut RCRA : s/o

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS**Clause de non-responsabilité :**

À notre connaissance, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni Certis USA ni aucune de ses filiales n'assument quelque responsabilité quant à l'exactitude ou l'exhaustivité de l'information contenue dans ce document. La détermination finale de la convenance de tout matériel incombe à l'utilisateur. Tout matériau peut présenter des dangers inconnus pour la santé et doit être utilisé avec prudence. Bien que certains risques soient décrits dans ce document, nous ne pouvons pas garantir que ce sont les seuls risques qui existent.

Informations sur la rédaction des FDS :

Date de révision :	23 mars 2015
Date de la version	19 octobre 2014
Précédente :	
Raison de la révision :	Norme de communication de risque d'OSHA 2012
FDS préparées par :	Certis USA LLC